



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20260601-D\_2026\_7\_19-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2026\_7\_19**

Nombre de délégués en exercice  
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Convention de  
délégation de maîtrise  
d'ouvrage TERRITOIRE  
D'ENERGIE ARDECHE  
Installation photovoltaïque sur  
la toiture de la crèche**

L' an deux mille vingt six, le lundi 01 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 26 Mai 2026

**Titulaires** : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

**Pouvoirs** :

Madame FOURNIER Claudine a donné pouvoir à Madame BISCARAT Marie-Hélène

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame FOURNIER Claudine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

M. Thierry Bruyère-Isnard, Vice-président en charge de la transition énergétique rappelle que la Communauté de communes a voté le 14 octobre 2024 la mise en œuvre d'une stratégie photovoltaïque, visant notamment à développer le photovoltaïque en toiture des bâtiments intercommunaux, dans une démarche d'accélération de la transition énergétique sur le territoire. Le siège de la Communauté de communes et le bâtiment des Ordures Ménagères sont désormais équipés en photovoltaïque.

Il est maintenant proposé au conseil communautaire de retenir le projet visant à équiper la crèche en autoconsommation collective patrimoniale pour une puissance estimée de 36 KWc avec une production d'énergie qui serait de l'ordre de 45 MWh/an. La production photovoltaïque serait autoconsommée à hauteur de 63 % par l'ensemble des bâtiments intercommunaux permettant ainsi de réduire de 25 % le volume d'énergie acheté par la Communauté de communes.

Le conseil communautaire a la possibilité de mandater Territoire d'énergie Ardèche pour la réalisation de cet équipement et ce en application de l'article L2422-5 du Code de la commande publique, créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Le montant prévisionnel de l'opération hors frais de mandataire a été estimé à 68 003 € HT selon le projet de convention de mandat avec Territoire d'énergie Ardèche comprenant, l'installation de production photovoltaïque, le coût de raccordement au réseau public, l'équipement de monitoring permettant le suivi de la production, les frais d'ingénierie et une part liée aux imprévus de 5%.

La rémunération du mandataire Territoire d'énergie Ardèche mandataire au taux de 3% représente 2 040 euros HT, portant donc l'enveloppe globale de l'opération à 70 043 euros HT.

Une convention de mandat précise, en annexe, les termes du montage financier avec Territoire d'énergie Ardèche. Il est ainsi prévu que le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement de cette opération selon un plan de financement et un échéancier des dépenses et des recettes prévisionnelles.

Dès que la réception des ouvrages aura été prononcée, la Communauté de communes réalisera elle-même la gestion complète, l'exploitation, et le fonctionnement de l'installation photovoltaïque soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires de service qu'elle rémunérera.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

**APPROUVE le lancement du projet photovoltaïque sur la toiture de la crèche pour un montant de 70 043 euros HT,**

**MANDATE TERRITOIRE D'ENERGIE ARDECHE pour la réalisation de cette opération, pour le compte de la Communauté de communes, conformément aux dispositions de l'article L2422-5 du Code de la commande publique, créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,**

**AUTORISE le Président à signer la convention de mandat avec Territoire d'énergie Ardèche ainsi que toutes pièces administratives à la bonne réalisation de ce projet,**

**AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'État pour la réalisation de cette opération.**

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 01/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le